

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

6^{ème} Commission
N° CP-2016-7-6-9

Service instructeur

DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES RIVIERES
APPROBATION DES OPERATIONS 2016 ET DELEGATION DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2016 (2 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 11 nouveaux programmes de travaux pour un montant de 2 335 000 € TTC et d'en accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage. La convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit le remboursement d'une partie du coût des travaux par les Syndicats Mixtes de rivières, aussi le coût réel du programme de travaux est estimé à 1 270 000 € pour 2016. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a donné son avis favorable en date du 29 avril 2016.

Dans le cadre de l'autorisation de programme 2013 au titre des Contrats de Territoire de Vie votée par l'Assemblée Départemental, 11 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières qui souhaitent nous en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de **2 335 000 € TTC** répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme TTC
SM Doller	325 000 €
SM Fecht Amont	105 000 €
SM Fecht Aval	185 000 €
SM Ill	677 000 €
SM Lauch Aval	255 000 €
SM Lauch Supérieure	205 000 €
SM Quatelbach - Canal Vauban	45 000 €
SM Région de Soultz Rouffach	80 000 €
SM Thur Amont	200 000 €

SM Thur Aval	208 000 €
SM Weiss Aval	50 000 €
TOTAL TTC	2 335 000 €

Ces travaux, réalisés pour le compte de tiers, font l'objet d'une recette auprès des Syndicats Mixtes qui nous délèguent la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent de ce fait à environ 1 065 000 €. Le coût résiduel prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 1 270 000 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les renaturations et de l'Etat pour la protection contre les inondations seront sollicitées, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, pour cofinancer les travaux et réduire la part prise en charge par le Département par voie de subventions.

Le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage (annexe 2), qu'il vous est proposé d'approuver également, prévoit le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

Il vous est proposé d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Syndicats Mixtes pour l'exécution de ces programmes de travaux et d'autoriser le Président à signer les conventions et mandats y afférents.

Les travaux des programmes ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire, le cas échéant, d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

La liste des 69 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en annexe 1. Ces travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de travaux (€ TTC)	Nombre de chantiers
Création/ Réhausse d'une digue	555 000 €	14
Restauration de la ripisylve	463 000 €	21
Gestion des crues et inondations	435 000 €	7
Construction / réfection d'un seuil ou d'une rampe	260 000 €	6
Construction / réfection d'un mur de rive	200 000 €	6
Protection de berge	192 000 €	8
Bassin de rétention	185 000 €	1
Ouvrage de gestion hydraulique	35 000 €	4
Etudes	10 000 €	2

Le montant de l'autorisation de programme 2013, ouverte au titre des Contrats de Territoire de Vie pour l'année 2016, s'élevant à 2 500 000 € TTC, le taux de programmation atteint 93 % à ce jour.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2016 en aménagement de rivières les 11 programmes exposés en annexe 1, pour un montant cumulé de travaux de 2 335 000 € TTC,
- de décider d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes ; les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411,
- d'accepter la délégation par les Syndicats Mixtes de rivières de la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux desdits programmes,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1, selon le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe 2,
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN